

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	27 avril 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	27 avril 2017	En exercice: 50
		Présents : 39
		Votants : 47

Séance du 3 mai 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trois mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean-Pierre BAUSSART, procuration à M. Claude GRUET,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à Mme Laure FARO,
M. Serge BLOUET,
Mme Isabelle MICHAUD
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation donnée au Président d'ester en justice, Cour Administratif d'appel de Lyon

Objet : Autorisation donnée au Président d'ester en justice, Cour Administratif d'appel de Lyon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juin 2016 N° ADM/2016/30 relative à l'autorisation donnée au Président d'ester en justice, au Tribunal Administratif de Dijon, en raison de la requête de la Société NOGUÈS, concernant la construction de l'hôtel pépinière d'entreprises de Joigny, pour le lot N°2 : charpente métallique,

Considérant que la Société NOGUÈS a fait appel du jugement du Tribunal Administratif de Dijon rendu le 2 février 2017 devant la Cour Administrative d'appel de Lyon,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires, le 19 avril 2017,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président à ester en justice, devant la Cour Administrative d'appel de Lyon concernant la procédure d'appel déposée par la Société NOGUÈS contre la CCJ,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire,

Pour copie conforme,
Pour le Président,



Date de réception
par la Sous-préfecture : 11.05.2017

date de publication : 12.05.2017